



Conseil Municipal - Procès-Verbal Séance du 03 mars 2025 à 20h30

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 25 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, François BEDARD, Cyril LEGRAND, Baptiste PHILIPPOT, Maxime AUBERT, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER ;
Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

Pouvoirs : Benjamin DANILO donne pouvoir à Christelle QUEMARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Procès-Verbal du 04 février 2025 Délibération 2025-03-01

Le procès-verbal du 04 février 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Après délibération, le Procès-Verbal du 04 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Choix des entreprises pour travaux assainissement Délibération 2024-03-02

Dans le cadre des travaux de la station d'épuration, un marché public a été publié pendant une durée d'un mois.

Cinq entreprises ont répondu pour les deux lots : 2 entreprises pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.

Mr le Maire présente le rapport d'ouverture des plis aux conseillers municipaux.

Pour le lot n°1, avec une note globale de 97/100 et un tarif de 128 972,00 € HT, l'entreprise LE DU/SATEC est retenue.

Pour le lot n°2, avec une note globale de 97/100 et un tarif de 136 800 € HT, l'entreprise SATEC est retenue.

La nouvelle installation apportera un plus gros débit, des points d'accès intermédiaires et un meilleur contrôle grâce à l'installation de plusieurs débitmètres.

Au niveau de la station, la profondeur sera plus importante que prévue afin de faciliter l'utilisation du clapet anti-retour.

Quelle est la durée de garantie de la pompe ? Mr le Maire va se renseigner.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte de retenir l'entreprise LE DU/SATEC pour le lot n°1 et l'entreprise SATEC pour le lot n°2. Il charge le Maire de procéder à la signature des actes d'engagement ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

3 - Cadeau départ en retraite de l'agent communal

Délibération 2025-03-03

L'agent technique de la commune, en poste depuis 35ans, fait valoir ces droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après calcul de ses congés annuels, compte épargne temps et RTT, il quittera ses fonctions le 28 mars 2025.

Pour le remercier de son engagement envers la commune, il est proposé de lui faire un cadeau d'une valeur de 500 € sous la forme d'un voyage ou d'un achat dont il aurait besoin.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent cette proposition d'offrir un cadeau d'une valeur de 500 €.

4 - Contrat balayage des rues

Délibération 2025-03-04

Depuis plusieurs années, l'entreprise Théaud est mandatée par la commune pour réaliser le balayage des rues.

Pour l'année 2025, ils proposent la signature du contrat dans les conditions ci-dessous :

- ❖ 10 passages annuels ; les passages sont mensuels sur 10 mois
- ❖ 2,5 h d'intervention
- ❖ Tarifs : 115,00 € HT/heure + 2,60 € HT/ heure (fourniture en eau)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette convention et charge le Maire de signer tous documents y afférent.

5 - Devis modification éclairage petite salle polyvalente

Délibération 2025-03-05

La mairie a engagé des travaux de rafraichissement de la petite salle polyvalente.

Dans le cadre de ces travaux, il serait utile de modifier l'éclairage vieillissant de la salle.

Un devis a été demande à l'entreprise CDL Elec qui propose un devis de 899 € HT soit 1 079,38 € TTC.

Ce devis comptabilise l'achat de dalles LED de 33 W ainsi qu'un variateur numérique rotatif.

Cette variation de la luminosité servira, entre autres, aux séances de yoga proposées tous les mardis.

Les conseillers municipaux, après délibération, accepte le devis et charge le Maire de procéder à sa signature à l'unanimité.

6 - Subvention aux associations 2025

Délibération 2025-03-06

Les associations de la commune ainsi que quelques associations extérieures ont fait des demandes de subventions pour l'année 2025.

Mr le Maire laisse la parole à C. QUEMARD pour la présentation des demandes.

Pour réaliser des économies budgétaires, il est proposé de ne pas renouveler les subventions apportées aux associations extérieures à la commune. U. WINCKEL souligne que ces aides sont à hauteur de 250 €. Cette dépense est minime pour le budget de la commune alors que c'est une aide très importante pour les associations qui sont d'utilité publique.

Le calcul de la subvention est réalisé sur la base de 35 € par adhérent. Mr le Maire propose d'ajouter 1€ et de passer le montant à 36 €.

Chaque demande est étudiée et définie.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers municipaux définissent l'attribution des subventions de l'année 2025 de la façon suivante :

Associations communales :

❖ EDO basket :	2024 : 980 €	2025 : 1 000 € (E. HEDAN ne participe pas au vote)
❖ Comité des fêtes :	2024 : 1 000 €	2025 : 650 € (M. AUBERT ne participe pas au vote)
❖ Société de chasse :	2024 : 1 050 €	2025 : 1 044 € + 390 € pour les piégeurs = 1 434 €
❖ Oust Lanvaux VTT :	2024 : 1 120 €	2025 : 1 440 €
❖ EDO Foot :	2024 : 630 €	2025 : 648 € + 120 € engrais = 768 € (M. AUBERT ne participe pas au vote)
❖ Amicale cycliste :	2024 : 420 €	2025 : 432 €
❖ CATM :	2024 : 100 €	2025 : 100 €
TOTAL :		5 832 €

Associations extérieures :

❖ Rêves de clown :	2024 : 50 €	2025 : 50 €
❖ Donneurs de sang de Malestroit :	2024 : 50 €	2025 : 50 €
❖ ADMR Malestroit :	2024 : 50 €	2025 : 50 €
❖ ADMR Pleucadeuc	2024 : 00 €	2025 : 50 €
❖ Œuvres des pupilles des Sapeurs-pompiers :	2024 : 50 €	2025 : 50 €
❖ Banque alimentaire :	Cotisation 2025 : 85 € + remboursement des denrées auprès de Pleucadeuc	
❖ Les restos du cœur :	attente d'une présentation de leurs services avant définition éventuelle d'une subvention.	
❖ Solidarité paysanne :	2024 : 50 €	2025 : vote 1 voix pour, 13 voix contre donc pas de subvention 2025

Ecoles privées :

- ❖ **Collège Saint-Julien de Malestroit** : la commune propose une participation de 25 €/enfant pour les voyages scolaires ; La demande de subvention concerne des voyages déjà effectués. Les conseillers municipaux souhaitent que la commune se renseigne de savoir à quoi servent les fonds versés.
- ❖ **Ecole privée Malestroit** : demande participation financière pour les enfants de Saint-Congard. L'aide se fait à hauteur de 100 € par enfant et uniquement les enfants des zones de Foveno et Saint-Marc. Il y a 10 enfants scolarisés. **Total versé : 1 000 €**
- ❖ **Elève Ulys à Malestroit** : participation de l'équivalent du coût d'un élève scolarisé à l'école de Saint-Congard.
Pise en charge de la différence de tarif de cantine, soit : 0,61 € x 137 repas = **83,57 €**.

7 - Point sur le dossier de la médiathèque

Les travaux de la médiathèque sont pour le moment en suspens depuis l'annonce de non financement par le Conseil Départemental du Morbihan.

Une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 a été déposée au mois de février.

Mr le Maire a eu un échange téléphonique avec les services de la DRAC qui lui ont confirmé qu'il n'y a pas de possibilité de modifier le dossier. Si cela était le cas, la commune devrait rembourser les sommes déjà versées.

Concernant les subventions de la Région, il semble que la commune de Saint-Guyomard ne renoncerait pas à son projet et dans ce cas, la commune de Saint-Congard ne pourrait candidater pour bénéficier du reliquat de la subvention.

Si aucune subvention supplémentaire n'est accordée à la commune, le projet sera réétudié.

8 - Information avancement des différents travaux (boulangerie, camping,...)

Un point est fait sur l'avancement des différents travaux de la commune :

- **Travaux d'agrandissement de la boulangerie** : l'architecte a envoyé les esquisses. Mr le Maire les a validés. Les plans définitifs devraient arriver bientôt.
- **Travaux camping** : la clôture est installée et la borne de vidange camping-car reçue. Les agents d'OBC commencent le terrassement demain, mardi 04 mars. Le plombier a été contacté pour le branchement de la borne de vidange.
- **Travaux salle des sports** : Le chéneau est réparé. L'entreprise a fait un très bon travail. Le plafond est refait. L'entreprise a installé un faux-plafond démontable et deux luminaires sont changés. Les murs sont en bon état donc il n'y a pas besoin de les refaire. Pour le sol, il est compliqué de trouver une solution pas trop onéreuse et pérenne.
- **Travaux petite salle polyvalente** : Les travaux débuteront le 31 mars 2025. Les radiateurs seront enlevés avant l'intervention du plaquiste. Mr le Maire va demander un devis pour la création d'une fresque peinte à la main sur un des murs de la salle.
- **Médiathèque** : Les agent communaux avancent sur l'abaissement du mur d'enceinte. Sur l'avant du bâtiment, le mur fera environ 60cm de haut. Mr le Maire informe qu'il attend un devis pour le bouchage et l'enlèvement du conduit de l'ancienne cheminée ainsi que le raccord de la toiture.

9 - Information réunion publique

Une réunion publique au sujet du projet miniers est prévue le 04 avril 2025 à 19h00.

Le Maire propose de faire venir, dans un 1^{er} temps, l'entreprise Breizh Ressources, instigatrice du projet, afin qu'elle puisse présenter et expliquer sa démarche.

Ensuite, l'association eau et rivières de Bretagne ainsi que d'autres intervenants détailleront l'impact des mines pour les territoires.

Mr le Maire va inviter eau du Morbihan afin qu'ils expliquent et donnent un avis technique sur la gestion de l'eau dans le Morbihan.

Mr le Maire sera le maître du temps et veillera à ce que chaque intervention respecte le timing ainsi que le respect de chacun.

Est-ce qu'il faut organiser un pot à la fin de la réunion ? Il y aura certainement beaucoup de monde et cela engendrera un coût élevé pour la commune. En général, il n'y a pas de pot offert à la fin d'une réunion publique donc non.

Questions diverses

- ❖ **Coupe des sapins proches du stade :** Certains sapins proches du terrain de foot et de la buvette présentent un risque pour la sécurité des usagers. Un forestier est venu faire un repérage et Mr le Maire attend son retour. L'association Oust Lanvaux VTT s'inquiète de cette coupe large de 30m car ils ont prévu une compétition et le terrain se retrouverait très abîmé. Les élus précisent que la coupe ne sera pas de 30m mais concerne uniquement quelques arbres dangereux.
- ❖ **Projet parking à Lorette :** Mr le Maire a reçu un devis d'un montant de 85 000 € pour la création d'un parking à Lorette. Une deuxième entreprise a été contactée pour l'élaboration d'un autre devis. Ils proposent une création en pierre/terre.

La séance est close à 22h30.